

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16 Quorum atteint <u>date de convocation :</u> 03/06/2025 <u>date d'affichage :</u> 03/06/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, Madame MARION Isabelle, Monsieur MARY Claude, Madame DUC Gwendoline, Madame BARRIER Marie-Agnès <u>Absents excusés :</u> Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Madame DUC Gwendoline Monsieur ROLIN Jérôme ayant donné pouvoir à Monsieur GAUDENECHÉ Patrice Madame JANTON Joëlle ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Madame MATHIEU-POUGET Régine ayant donné pouvoir à Monsieur CHARVAT Patrick Madame RONGY Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à Madame BESSON Isabelle Monsieur PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à Monsieur VASSY Jean-Louis Monsieur CLET Benjamin, Monsieur RODRIGUEZ Richard <u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra, <u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur CHARVAT Patrick

DÉLIB. N° 030-2025 - OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres présents l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par **MADAME Aurélie BILLOT**, Inspectrice des Finances Publiques, qui demande l'admission en non valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées sur cet état.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget M57 de la Commune de VALHERBASSE pour l'année 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R 241 4,

Vu l'état présenté en date du 06 mai 2025 par le trésorier.

Considérant que la somme de **1444,30 €** n'est pas susceptible de recouvrement,

- **DÉCIDE** d'admettre en non valeur, sur le budget M57 de l'exercice 2025 la somme de **1444,30 € €** ;
- **DIT** qu'un mandatement de cette somme sera effectué à l'article **6542** du budget M57 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme
 A Valherbasse le 03 Juin 2025

Le Maire **VASSY Jean-Louis**

